

DEC151661DR01

Décision portant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif à l'adjointe au délégué et aux responsables de service de la délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC151172DAJ nommant M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151173DAJ nommant Mme Anne-Françoise Duval aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151537DR01 nommant Mme Cécile AIT-KACI aux fonctions de responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la DEC151536DR01 nommant Mme Laurence DECKER-JUGIE aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151569DR01 nommant M. Jean-Marc GILLION aux fonctions de responsable du Service Logistique et Technique de la délégation Paris-Villejuif ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif, délégation est donnée à Mme Anne-Françoise Duval, adjointe au délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud et de Mme Anne-Françoise Duval, délégation est donnée à Mme Cécile AIT-KACI, responsable du Service des Ressources Humaines de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, Mme Anne-Françoise Duval, et de Mme Cécile AIT-KACI, délégation est donnée à Mme Laurence DECKER-JUGIE, responsable du Service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.



Délégation Paris A

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

Article 4

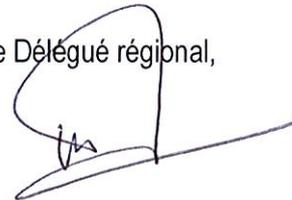
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mounaud, Mme Anne-Françoise Duval, Mme Cécile AIT-KACI et de Mme Laurence DECKER-JUGIE, délégation est donnée à M. Jean-Marc GILLION, responsable du Service Logistique et Technique de la délégation Paris-Villejuif à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 1.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 juillet 2015

Le Délégué régional,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Patrick Mounaud